

DÉCISION N° 2024-D-343

Objet : Demande de subvention au titre du CT ENS – Fiche-action B-2-7 – Opérations 1,2,3,4,6 « Restauration paysagère et écologique de l'ancienne lagune de Bogève »

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts du SM3A approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 ;

Vu le programme du Contrat de territoire Espaces naturels sensibles des espaces alluviaux du bassin versant de l'Arve, signé le 20 mai 2019 et notamment la fiche action B-2-7 ;

Vu la délibération D2019-02-011 « Contrat de territoire Espaces naturels sensibles (CTENS) des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve – 2019-2023 – Engagement de la structure porteuse et demande de subvention », et notamment son article 5 autorisant le Président à solliciter les subventions ;

Vu le bilan à mi-parcours du CT ENS portant actualisation des montants et des actions

Considérant le descriptif de l'action B-2-7 ;

Considérant l'inscription de cette opération aux budgets 2023 et 2024 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette action inscrit dans CT ENS ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Sous opération 1 : restauration paysagère et écologique des lagunes

N°	Libellés	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Financement (€ HT) - CD74 (60%)	Auto-financement (€ HT) - SM3A (40%)
1	Etude complémentaire	6 800	4 080	7 200
2	Maitrise d'œuvre	38 400	23 040	16 800
3	Travaux paysagers	48 800	29 280	19 200
4	Travaux terrassement	230 000	138 000	88 000
	Totaux	324 000	194 400	131 200
5	<i>Equipements de loisirs (financés par la commune)</i>	70 000		

Sous opérations 2 : reméandrage du Foron de Bogève sur la partie amont des lagunes

N°	Libellés	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Financement (€ HT) – Agence de l'eau (50%)	Financement (€ HT) - CD74 (30%)	Auto-financement (€ HT) - SM3A (20%)
6	Reméandrage du Foron de Bogève	153 000	76 500	45 900	30 600
	Totaux	153 000	76 500	45 900	30 600

Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

S²LOW

Année 2024

Feuillet n°
2024/.....

Publié le 10/12/2024

Paraphe

ID : 074-257401943-20241203-2024_D_343-AU

Article 2 : De solliciter une aide financière du Département de la Haute-Savoie de 194 400 € HT soit 60% de 324 000 € HT pour la sous-opération 1 et de 45 900 € soit 30% de 153 000 € pour la sous-opération 2

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la comptable publique assignataire
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 03/12/2024

Bruno FOREL,
Président du SM3A

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

